

Flash défense des retraités

Reconnue d'intérêt général N° 67 15 novembre 2025

Site internet : www. anrsiege.fr Facebook : ANR.BienVivreSaRetraite

Parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux - (Rédaction commission Défense)

Chers adhérents, chers sympathisants,

Il ne vous aura pas échappé que les « boomers » sont tout particulièrement mis à contribution tant dans le projet de budget que dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

La non-revalorisation des pensions, du barème de l'Impôt sur le Revenu devrait rendre imposables quelques 200 000 personnes, leur supprimera ou réduira les aides sociales auxquelles elles avaient droit.

Ajoutons-y le gel des prestations sociales, le doublement des franchises médicales, l'instauration d'une taxe sur les mutuelles, sans compter sur le remplacement de l'abattement de 10% par un forfait de 2 000 € qui est une mesure très inégalitaire.

Certes, il ne s'agit que de projets. Mais s'ils étaient votés en l'état, alors, ils ne seraient pas acceptables par les retraités.

D'autant qu'aucune réelle mesure d'économie du train de vie de l'État comme de ses structures périphériques n'est envisagé. »

« Le budget de la sécurité sociale a été transmis au sénat sans vote sur l'intégralité, puisque le délai constitutionnel de cet envoi était fixé au 12 novembre minuit ». Le Sénat y apportera ses modifications.

Dépassement d'honoraires : Accélération

Le HCAAM ((Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) alerte, sur l'accélération des dépassements d'honoraires en 2025, phénomène qui s'aggrave plus vite que l'inflation et alourdit le reste à charge des patients.

Cette hausse, plus marquée que les années précédentes, touche désormais des actes médicaux courants, et non plus seulement des soins spécialisés ou complexes.

Origines du phénomène :

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : pénurie de médecins dans certaines zones, concentration croissante de praticiens en secteur 2 (où les dépassements sont autorisés), et une demande de soins toujours élevée, surtout pour les spécialistes. Le rapport souligne aussi un déséquilibre entre l'offre et la demande, renforçant la pression sur les tarifs.

Inégalités renforcées : Les dépassements creusent les disparités territoriales et sociales : ils sont plus élevés en ville et pour certaines spécialités (ophtalmologie, gynécologie...), pénalisant davantage les patients modestes ou atteints d'affections de longue durée (ALD).

L'accès aux soins devient ainsi inégal selon le lieu de résidence et le niveau de revenus.

Enjeux pour l'assurance maladie : Cette dynamique menace l'équilibre du système de santé, en augmentant les dépenses et en fragilisant la maîtrise des coûts.

Le HCAAM insiste sur l'urgence de trouver des solutions, annoncées dans un prochain rapport.

Retraite : Défiance accrue et besoin d'autonomie financière (Étude Yomoni 2025)

L'étude Yomoni 2025 révèle une défiance grandissante envers le système de retraite par répartition, les Français s'interrogeant non pas sur le "si," mais sur le "quand" de la capitalisation.

Le sentiment d'impréparation augmente : 54 % des répondants se disent "pas du tout préparés" et 59 % doutent de disposer de ressources suffisantes pour financer 20 à 30 ans de retraite. Bien que 74 % des retraités anticipent par l'épargne, la majorité des actifs retarde l'intérêt pour leur retraite à 40 ans ou plus, créant une fracture entre la conscience du besoin d'anticiper et le passage à l'acte. Pour Yomoni, l'enjeu est de simplifier l'accès à l'épargne.

Concernant les aspirations, la retraite est perçue comme une période plus personnelle. Malgré le fait que 79 % des retraités pensent que leurs enfants comptent sur un héritage, 63 % ne sont pas prêts à réduire leur niveau de vie pour le transmettre.

Enfin, les attentes de niveau de vie sont élevées : 71 % des retraités idéalisent une retraite "supérieure grâce à des revenus passifs", traduisant une aspiration à une vie autonome et financièrement maîtrisée.

Le HCFEA a rendu un avis défavorable sur le PLFSS 2026 lors de sa séance du 23 octobre, soulignant des insuffisances majeures dans les orientations proposées, notamment en matière de solidarité intergénérationnelle et de soutien aux familles et personnes âgées.

Lors de sa séance du 23 octobre 2025, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a émis un *avis défavorable* sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Cet avis s'appuie sur une analyse approfondie des dispositions du texte, jugées insuffisantes pour répondre aux enjeux sociaux actuels.

Le HCFEA déplore notamment l'absence de mesures ambitieuses pour renforcer la solidarité entre générations, améliorer les conditions de vie des familles et garantir un accompagnement digne des personnes âgées.

Le Conseil de l'âge, composante du HCFEA, a souligné que le PLFSS ne permet pas de répondre aux besoins croissants liés au vieillissement de la population. Il critique la faiblesse des moyens alloués à l'aide à domicile et aux établissements médico-sociaux, ainsi que l'absence de perspectives claires pour une réforme structurelle du financement de la perte d'autonomie.

Parmi les contributions des membres du HCFEA figure celle conjointe de la *Confédération française des retraités (CFR)* et de la *Fédération nationale des associations de retraités (FNAR)*. Cette contribution insiste sur la nécessité d'une revalorisation des pensions, d'un accès équitable aux soins et d'une meilleure reconnaissance du rôle des retraités dans la société. Elle appelle à une révision profonde du PLFSS afin de garantir une protection sociale durable et solidaire.

En somme, le HCFEA et ses membres appellent à une réorientation du PLFSS 2026 pour mieux répondre aux défis démographiques et sociaux à venir.

Electricité : Changement des heures creuses. Ayez la main sur vos dépenses !!

Comment savoir si vous êtes impacté ? Pour cela, il suffit de consulter vos plages heures creuses sur votre espace client. Si vos heures creuses incluent une plage horaire entre 23h00 et 7h00, vos heures creuses seront modifiées. Si vous avez déjà des heures creuses en journée, dans ce cas vous en conserverez au moins deux en été. Ce qu'il faut retenir sur les nouvelles heures creuses

Quand? Le changement se fera très progressivement, entre novembre 2025 et fin 2027.

Comment ? Votre fournisseur d'énergie vous préviendra personnellement au moins un mois avant que vos nouvelles plages horaires ne soient appliquées. Vous n'aurez rien à faire de votre côté.

Qui est concerné ? La plupart des clients ayant l'option Heures Creuses, quel que soit leur fournisseur, soit 11 millions de Français. À noter que si vous avez l'option Tempo, vous n'êtes pas concerné par ce changement. De même, ces nouvelles règles ne s'appliquent pas en Corse et dans les territoires d'outremer.

Une fois que votre fournisseur vous aura contacté, n'hésitez pas à vous rapprocher de lui pour étudier votre situation et vérifier que votre offre est toujours la plus adaptée à vos nouvelles habitudes de consommation.

Les travaux de la commission défense

La Commission Défense de l'ANR propose que les groupes ANR inscrivent comme priorité de leur action la prise de contact avec leurs parlementaires. La défense du pouvoir d'achat et des droits des retraités se joue au Parlement lors du vote du budget. Il est crucial que chaque groupe engage un lobbying citoyen ciblé. L'action prioritaire est de rencontrer ses députés et sénateurs pour exiger :

- 1. La protection des pensions.
- 2. La reconnaissance institutionnelle dans les processus décisionnels concernant les retraités. L'avenir de la retraite est entre les mains des législateurs : allez les voir.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@anrsiege.net